

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-436

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-436</i>

**Economie sociale et solidaire - Feuille de route 2022-2026 - Soutien à France active
Nouvelle-Aquitaine en dotation sur outils financiers - Contrat d'apport associatif -
Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de France active Nouvelle-Aquitaine

Le mouvement France Active intervient en tant que spécialiste du financement des entrepreneurs. Chaque année, plus de 300 millions d'euros de financement leur sont dédiés, dont 7 M€ sur le territoire de l'ex-Aquitaine.

Le réseau France Active a l'originalité de faire le lien entre plusieurs univers : le monde économique, et notamment celui de la banque, la sphère publique et la société civile à travers les collaborations avec les différents réseaux de l'Economie sociale et solidaire ou les épargnants solidaires.

Créée en 2003 à l'initiative de différents acteurs publics et privés de la Région Aquitaine, Caisse des Dépôts, collectivités locales, établissements bancaires, fondations, France Active, France Active Nouvelle-Aquitaine bénéficie depuis cette date du soutien et de la reconnaissance de ces partenaires.

Depuis le 01/07/2021, les trois associations du réseau France Active présentes sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine ont fusionné, renforçant l'association de coordination France Active Nouvelle-Aquitaine (créé en 2016). Ainsi, tous les moyens humains et financiers existant dans les 3 associations territoriales sont maintenant regroupés et mutualisés au sein de l'association France Active Nouvelle-Aquitaine.

Les interventions de France Active Nouvelle-Aquitaine ont pour objectif, conformément à son objet social, de favoriser la consolidation, le développement et la création des initiatives économiques créatrices d'emploi, et de manière plus générale le développement local, social et solidaire sur les 5 départements de l'ex-région Aquitaine.

Présent sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, à travers son siège implanté à Bordeaux, deux établissements secondaires (Poitiers et Limoges) et huit antennes (Périgueux, Pau, Tarnos, Agen, Niort, La Rochelle, Angoulême, Brive) et des permanences chez ses partenaires, l'association est composée de 44 salariés. Sur le département de la Gironde, elle est structurée autour de 3 pôles :

- Pôle « Accompagnement et financement des projets de TPE » : composé d'une équipe de 2 personnes (2 ETP), il favorise l'inclusion bancaire des porteurs de projet de création ou de reprise de TPE et des entrepreneurs engagés,
- Pôle « Accompagnement et financement des projets de l'ESS » : composé d'une équipe de 3 personnes (3 ETP) dont 1 responsable territorial, il favorise l'amorçage et

le développement des entreprises solidaires. Ce pôle pilote le dispositif « Cap Am » ainsi que les actions de financement,

- Pôle administratif/Financier et la direction, fonctions supports et de direction, composé de 8 personnes dont le directeur (7.6 ETP), il a en charge la direction, la gestion administrative, comptable et le middle et back office sur les outils financiers et la communication de France Active Nouvelle-Aquitaine. Ce pôle est organisé à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Cela correspond à 5.5 ETP (6 salariés) directement mobilisés pour l'accueil, la qualification, le diagnostic, l'expertise des projets, et l'appui du pôle administratif/Financier, fonctions supports et de direction.

Le comité des engagements, réuni trois fois par mois, mobilise des bénévoles issus d'horizons différents (banques, réseaux, experts comptables, dirigeants d'entreprises) qui apportent des regards complémentaires sur les dossiers présentés. Le rôle du comité est de statuer sur les demandes d'interventions financières.

Les compétences réunies par ses membres permettent d'évaluer la qualité des projets tant sur le plan économique et financier que sur le plan social.

Bordeaux Métropole est un partenaire de longue date de France active Nouvelle-Aquitaine. Elle a adopté une délibération en mai 2023 pour le financement de fonctionnement de la structure, correspondant à la mise en œuvre du programme « Cap Am ». Habituellement elle finance simultanément chaque année la dotation en investissement sur les outils financiers de France active Nouvelle-Aquitaine, notamment la ligne de Contrat d'apport associatif (outil de quasi-fonds propres pour les associations).

Abondement de la Métropole sur le Contrat d'apport associatif (CAA) en 2024

Depuis 2013 Bordeaux Métropole finance France active Nouvelle-Aquitaine sous forme d'abondement en investissement sur des lignes financières destinées à venir en soutien aux entrepreneurs de l'ESS sous forme associative. C'est le cas du Contrat d'apport associatif (CAA), qui est un outil de renforcement en fonds propres pour les associations sur le territoire qui relèvent de l'ESS (création d'emplois et existence d'un chiffre d'affaires). Il a vocation à intervenir en quasi-fonds propres auprès de ces associations, en phase de création, de développement, de transformation ou de relance, sur des postes comme l'investissement de la structure ou son besoin en fonds de roulement (BFR). Il s'agit d'une intervention avec droit de reprise, pour un montant maximal de 30 000 € par structure, à taux d'intérêt à 0%, pour une durée maximale de 5 ans, et une possibilité de différé de maximum 24 mois pour le remboursement (à échelle trimestrielle).

Ce dispositif s'adresse aux associations en création et saine avec un compte à l'équilibre ou des fonds propres positifs. Il est porté en direct par France active Nouvelle-Aquitaine.

Budgets prévisionnels des lignes de dotation 2024

Contrat d'apport associatif en 2024

BESOINS €		RESSOURCES €			
Détail		Engagement de la ligne de garantie	Partenaires		Dotations ligne de garantie
Nombre projets	9	157 500	Bordeaux Métropole	30 000	157 500
Montant moyen du CAA	17 500		Autres partenaires	0	
			Capital restant sur la ligne	127 500	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

VU la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les acteurs d'accompagnement au financement d'entreprises dans l'Economie sociale et solidaire, constituent une ressource forte sur le territoire pour la création d'activités socialement innovantes et contribuent à la création d'emplois non délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 30 000 € aux fins d'abonder au titre de l'année 2024 le Contrat d'apport associatif de France active Nouvelle-Aquitaine

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 204, article 20421, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---